



## Déclaration des élus CGT en début de séance plénière du CSEC du 27/03/25

La CGT APF s'étonne du résultat et des effets de la mise en place de l'EICM pour les salariés qui pourraient être touchés par le Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

En effet si l'employeur n'a eu de cesse de nous presser pour voter en CSE Central sa mise en place avant l'homologation du PSE, nous ne pouvons que constater l'insatisfaction de bon nombre de salariés qui ont pu solliciter l'EICM :

- Difficulté d'avoir un rendez-vous,
- Des interlocuteurs qui ne maîtrisent pas les mesures de l'accord d'accompagnement,
- Très peu d'accompagnement pour la préparation d'un futur projet professionnel alors que lors de leur présentation était mis en avant leurs compétences et expertises sur la création d'entreprise,
- Apporte des réponses inacceptables

**L'EICM abandonnent les salariés porteurs d'un projet à leur propre sort.**

Aussi, depuis l'annonce brutale en visioconférence le 27 septembre, « pas de son pas d'image » de la part de l'employeur, à part dans 2 établissements, laissant les 431 salariés menacés dans une incertitude anxiogène.

Ceci est intolérable et indigne d'un employeur associatif qui se dit porteur de valeurs humanistes. Les salariés d'APF France handicap ne sont pas des boîtes de conserves que l'on déplace ou jette en toute inhumanité !!!

Nous nous interrogeons sur le fait que depuis le mois de février, il n'y ait eu aucune commission de suivi du PSE. Une tentative de date en février a été annulée par l'employeur sans motif explicite. Pourtant la phase avant homologation du PSE est tout aussi importante, mais là encore une fois, « pas de son pas d'image », silence radio.

Dans ce contexte déjà anxiogène, le 18 mars dernier les organisations syndicales employeurs ont dévoilé leur funeste projet de convention collective unique étendue (CCUE) avec :

- Augmentation de la durée du travail hebdomadaire de 44 à 48 heures sans négociation, dans la limite d'une moyenne de 46 heures sur 12 semaines consécutives sans nécessité de mettre en place un accord ;
- Augmentation du temps de travail quotidien de 10 à 12h sans négociation,
- Temps de repos quotidien abaissé de 11 à 9 heures,

- Congés conventionnels de 6 jours par an au lieu des congés trimestriels actuellement au nombre de 9 ou 18 jours.

Ce serait une régression sans précédent, qui loin de renforcer l'attractivité de nos secteurs, porte en elle les germes d'un mal être accru au travail et d'une usure professionnelle précoce. Le travail en 12 heures génère des atteintes à la santé physique et psychique des salariés, tels que l'épuisement, les troubles du sommeil, etc.

Madame la présidente partagez-vous cette vision et souhaitez-vous cautionner cela ?  
Quelle est votre position sur ce sujet ?

Monsieur le Directeur Général d'APF France handicap, vous qui avez des responsabilités au plus haut niveau dans l'un des syndicats employeurs ( la FEHAP ), comment pourrez-vous mettre en application l'article L4121-1 du code du travail « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

Avec de telles propositions, l'absentéisme déjà très présent ne pourra qu'être aggravé et la fuite des professionnels accentuée.

Le 1<sup>er</sup> avril, la CGT APF appelle tous les salariés d'APF France handicap à se mobiliser et manifester son désaccord. Ensemble, défendons nos acquis et battons-nous pour améliorer nos conditions de travail et de vie.

Chers collègues l'heure est grave, si nous laissons faire les organisations syndicales employeurs, nos emplois et conditions d'emplois sont fortement menacés.

Faisons-nous entendre !  
Rendons-nous visibles !  
Soyons déterminés !

MOBILISONS-NOUS le 1<sup>er</sup> avril partout en France et rejoignez les rassemblements et manifestation :

[https://www.google.fr/maps/d/viewer?mid=1akXWgo\\_svikx4m9WnSIUOoLT\\_SqhpKM&fbclid=IwY2xjawJM0v9leHRuA2FlbQIxMQABHQvIldsmOA-wtyPCYKm8RSdM8UqH51JC5g\\_89l4qTbwvCg521l2jqyN4rw\\_aem\\_xw1hAjehDt0QQ87tS-eYTQ&ll=18.74454887214459%2C25.670573049999994&z=2](https://www.google.fr/maps/d/viewer?mid=1akXWgo_svikx4m9WnSIUOoLT_SqhpKM&fbclid=IwY2xjawJM0v9leHRuA2FlbQIxMQABHQvIldsmOA-wtyPCYKm8RSdM8UqH51JC5g_89l4qTbwvCg521l2jqyN4rw_aem_xw1hAjehDt0QQ87tS-eYTQ&ll=18.74454887214459%2C25.670573049999994&z=2)

Je suis syndiqué,  
pourquoi pas vous ?



**Pour toutes questions sur vos droits ou la situation**

**Contactez la CGT / Syndiquez vous**

Contact : Fabrice VERDELET [dsc.cgt.apf@gmail.com](mailto:dsc.cgt.apf@gmail.com) ☎ 07 83 32 49 33

💻 [www.cgtapf.com](http://www.cgtapf.com) 📘 <https://www.facebook.com/cgtapf.cgt>